

Réglementation

Signalisation **TEMPORAIRE**

Fondamentaux

Gamme temporaire certifiée

Désignation	N° Admission à la marque NF	Matériau ou désignation	Schéma
TSI : Ensembles posés au sol (panneaux de tous types et supports posés au sol) indémontables.	TSI-07	MISTRAL	
TP : Panneaux pour supports fixes, supports posés au sol et supports accrochés sur dispositifs de retenue.	TSI-03	Panneaux Acier à Pieds Solidaires	
	TP-06	TP gamme PROFIL	
TD : Panneaux pour supports fixes, supports posés au sol et supports accrochés sur dispositifs de retenue.	TD-04	TD gamme PROFIL	
TS : Supports posés au sol ou accrochés sur dispositifs de retenue.	TS-14	Support AN2	
	TS-15	Support SDR10	
	TS-16	Support SDR35	
	TS-17	Support SKD	
	TS-18	Support SK2 et SK8	

Classification	Rétroreflexion	
	Routes à chaussées séparées	Routes bidirectionnelles
Approche 	Obligatoirement rétrorefléchissants classe T2. Panneau de danger AK avec 3 feux R2 (si signalisation de nuit).	Obligatoirement rétrorefléchissants. Panneau de danger AK obligatoirement classe T2 ou avec 3 feux R2 (si signalisation de nuit).
Position 	Rétrorefléchissant classe T2 pour tous les panneaux.	Rétrorefléchissant classe T2 pour tous les panneaux.
Fin de prescription 	Obligatoirement rétrorefléchissants classe T2 pour tous les panneaux.	Obligatoirement rétrorefléchissants pour tous les panneaux.

Domaine d'usage	Côtes d'interdistance entre panneaux			
Zone urbaine				10 mètres
Routes bi-directionnelles				100 mètres
A chaussées séparées				200 mètres

Attention : les panneaux Grande et Très Grande gamme doivent être obligatoirement montés verticalement sur supports posés au sol (inclinaison verticale maxi de plus ou moins 5°).